



Politique sur l'équité et l'égalité d'accès

(Juin 2016)

Introduction et intention

1. La Politique sur l'équité et l'égalité d'accès de Biathlon Canada a pour but d'offrir un environnement de sport et de travail qui favorise l'égalité d'accès et les chances égales pour tous.

Définition

2. Croire en l'équité et l'égalité d'accès et agir en conséquence, c'est traiter les gens de manière juste, honnête et équitable, sans distinction relative au sexe, à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, aux croyances, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'âge, à l'expression de genre, à l'identité de genre, à l'état matrimonial ou à la situation familiale. Biathlon Canada s'engage à donner des chances équitables de pratiquer le biathlon au Canada et à favoriser l'égalité d'accès au sport.

Portée et application

3. L'équité et l'égalité d'accès ne veulent pas nécessairement dire que tout le monde doit être traité exactement de la même façon; un traitement équitable peut vouloir dire traiter des personnes différemment. Biathlon Canada prend une position de leader en affirmant clairement son engagement à offrir une participation équitable et l'égalité d'accès à tous les niveaux de son organisation.

Promotion

4. Biathlon Canada veut inciter et aider ses divisions et ses participants inscrits à comprendre et promouvoir le concept d'équité et d'égalité d'accès.
5. Plus précisément, Biathlon Canada entend :
 - a) évaluer ses politiques et ses programmes sur une base régulière afin de s'assurer qu'ils respectent les principes d'équité et d'égalité d'accès;
 - b) vérifier la composition des comités de Biathlon Canada sur une base régulière afin de s'assurer qu'elle demeure équitable;
 - c) aider les divisions à élaborer des stratégies et des programmes visant un traitement plus juste et équitable de tous les individus;
 - d) si nécessaire, organiser des rencontres pour discuter des questions d'équité et d'égalité d'accès.

Accès aux postes de leadership

6. Biathlon Canada veut s'assurer, par l'entremise de ses règlements administratifs, de ses politiques et des mandats de ses comités, que tous les individus aient accès aux postes de leadership. Plus précisément, Biathlon Canada entend :
 - a) veiller à ce que chaque comité de Biathlon Canada compte au moins une femme parmi ses membres;
 - b) veiller à ce que, si deux athlètes sont représentants de l'équipe nationale, un homme et une femme soient élus;

- c) veiller à ce que, lorsqu'une équipe nationale est en voyage, le personnel de soutien compte au moins un membre de chaque sexe.
7. Biathlon Canada entend accroître la connaissance et la compréhension des questions d'équité et d'égalité d'accès auprès de ses divisions, de ses participants inscrits, de ses athlètes, de ses entraîneurs et au sein de la communauté du biathlon en général.
 8. Biathlon Canada entend ne jamais demander ou accepter d'aucune façon une commandite ou le soutien d'entreprises ou d'individus qui font de la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, les croyances, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, l'expression de genre, l'identité de genre, l'état matrimonial ou la situation familiale.

Ressources humaines

9. Biathlon Canada entend employer un langage neutre dans ses documents constitutifs et dans la gestion de ses ressources humaines. Plus précisément, Biathlon Canada entend :
 - a) s'assurer que ses règlements administratifs et ses politiques soient sans distinction de sexe;
 - b) veiller à ce que tous les postes, responsabilités, salaires et possibilités d'avancement soient les mêmes pour les deux sexes.